

Le barrage anti-sargasses de retour à Petit-Bourg pour 1,5M€

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / LA RÉDACTION

10 février 2026



Les échouements de sargasses vont s'intensifier en février et mars. Au large d'Arnouville, entre Petit-Bourg et Baie-Mahault, le barrage déviant est de retour. Le dispositif de 3,3 kilomètres avait été démonté. Une intervention intervenue après une succession d'événements.

Le marché expérimental pour la fourniture, la pose et l'entretien du barrage déviant anti-sargasses, confié au groupement Le Floch dépollution / Amaya, était arrivé à échéance le 31 mars 2025. Quelques semaines plus tard, en avril 2025, des trous étaient signalés par les riverains dans l'ouvrage, laissant filer des filets de sargasses vers le littoral.

À compter du 1er avril, la responsabilité de l'ouvrage revenait à l'État, qui

devait en assurer l'entretien. En l'absence de contrat immédiat, son démontage – officiellement motivé par une mise à l'abri « avant la période cyclonique » – est intervenu comme la seule issue. La conséquence a été visible en août, lorsque des nappes de sargasses sont venues s'échouer sur le rivage de Petit-Bourg.

En ce début d'année 2026, c'est à nouveau la société Le Floch dépollution qui est chargée de fournir, poser et entretenir le barrage réinstallé. L'entreprise explique que « ce marché, attribué en 2025, porte sur la mise en place de barrages flottants et de systèmes de collecte intégrée, afin de limiter l'échouage des algues brunes et d'optimiser leur récupération en mer. » Un investissement public de 1,5 million d'euros a été annoncé pour cette nouvelle phase, totalement financé par l'État.

Le 27 janvier dernier, le maire de Petit-Bourg Richard Nébor et le préfet Thierry Devimeux se sont rendus sur place pour constater la remise en service de l'ouvrage. « *La lutte contre les échouements d'algues brunes s'inscrit dans la durée* », a rappelé le préfet, selon qui le dispositif a « *fait ses preuves* » lors de la saison précédente.

Derrière les déclarations officielles, des nuances, avec le préfet qui lui-même tempère : « *Les courants exercent des pressions importantes sur les structures. Il faut aussi que les sargasses puissent être déviées par le barrage et non pas le détériorer* ».

Traduction concrète : l'efficacité du barrage dépend des conditions maritimes, de l'orientation des flux et surtout de la résistance et la maintenance de l'équipement. « *L'efficacité n'est ni constante ni garantie* », reconnaît-on du côté des responsables.

Sur le terrain, le maire de Petit-Bourg, David Nébor, évoque une « *opération très globale* » qui intègre barrages, collecte en mer et ramassage à terre. Cette remise en place du barrage déviant intervient

alors qu'une pétition citoyenne, lancée le 7 août 2025 sous le titre « Halte aux nuisances des sargasses à Petit-Bourg », continue de recueillir des signatures. Ce 10 février, elle en compte 2 372.

Les revendications des signataires vont au-delà de la présence du barrage. Ils demandent en priorité « une action opérationnelle immédiate et pérenne », avec un ramassage renforcé et régulier, avec l'installation de filets anti-sargasses en mer aux endroits techniquement adaptés. « L'objectif ultime est le respect du droit fondamental à un environnement sain et respirable », peut-on lire dans le texte de la pétition.

L'info n'a pas de prix, mais elle a un coût. Vous venez de lire un article en accès libre. Pour que perdure un journalisme de qualité, abonnez-vous [ici](#) ou, si vous préférez, faites un don [ici](#).